



C'est la lancinante question que ne cessent de se poser de nombreux observateurs après que les noms de l'actuel ministre d'Etat secrétaire général à la présidence de la République, tout comme celui de son prédécesseur ont tacitement été cités par les conseils des accusés, comme signataires de certains marchés spéciaux qui accablent aujourd'hui Edgard Alain Mebe Ngoh et certains de ses anciens collaborateurs. C'était au cours des audiences tenues les 2 et 3 février dernier au Tribunal criminel spécial (Tcs).

Il est 9 h du matin ce mardi 2 février 2021. L'ambiance est plutôt morose au Tribunal criminel spécial (Tcs). Normal ! une seule affaire est inscrite à l'ordre du jour. sur le rôle de l'audience publique y afférente, on peut lire qu'il s'agit du dossier n°036, concernant le ministère public et l'Etat du Cameroun représenté par le ministère des finances (Minfi), constitués comme partie civile dans l'affaire mettant en cause Edgard Alain Abraham Mebe ngo'o, Maxime Mbangue, Ghislain Mboutou Elle, Victor Emmanuel Menye, Et Minla nkoulou Bernadette épouse Mebe ngo'o, tous poursuivis pour corruption, détournement de biens publics, violation du code des marchés, prise d'intérêt dans un acte, blanchiment aggravé de capitaux, et complicité de détournement de biens publics. Alors même que le soleil se met à feindre à l'horizon, déjà les accusés ont investi les lieux. Les uns en pourparlers avec les membres de leurs familles, d'autres préférant opérer les derniers réglages avec leurs conseils. C'est par exemple le cas de Victor Menye qu'on verra détendu, placé à l'entrée même du Tcs, en compagnie de quelques connaissances et membres de la famille.

C'est vers 10h que les uns et les autres sont priés de se rendre au premier étage, où se trouve la salle d'audience. Victor Emmanuel Menye qui a pris place au premier banc dans la partie réservée à l'auditoire, est en compagnie du colonel Ghislain Mboutou Elle, qu'on voit bien caparaçonné d'une gandoura blanche, de l'ancien Mindef Edgard Alain Mebe ngo'o, n'ayant rien perdu de sa superbe vestimentaire, avec un magnifique costume noir entrecroisé. Et tout à côté de l'ancien Mindef, se trouve son épouse Bernadette, reluisante dans son éblouissant ensemble sahélien jaune. Les 3 hommes sont en pleine discussion, une conversation à laquelle Bernadette Mebe ngo'o ne semble pas prêter le flanc. Elle est plutôt préoccupée à échanger avec ses enfants. Et Maxime Mbangue !? Tenez-vous tranquille ! L'ancien inspecteur du trésor est bel et bien dans la salle d'audience. Visiblement, il a préféré prendre ses quartiers loin des autres coaccusés, comme s'il ne voulait rien partager avec ces derniers. Passons ! C'est vers 11h que les vraies choses vont commencer, lorsque la présidente du Tribunal criminel spécial, Annie noëlle Bahounoui Batende, va faire son entrée dans la salle d'audience. Les accusés le savent pertinemment. L'audience du jour n'aura pas un très grand impact dans leur processus de libération, surtout que celle-ci vise entre autres, ainsi que l'a rappelé le conseil de l'Etat du Cameroun, à donner des éléments de réponse aux moyens de forme soulevés par les conseils de certains accusés lors de l'audience du 29 décembre 2020. Il s'agit par exemple des exceptions avancées par le conseil de l'accusé Maxime Mbangue, Me Claude Assira, qui avait sollicité une pause dans la procédure, au motif qu'une autre procédure était encore pendante devant la justice française. Le conseil de l'Etat, qui a jugé cette exception de compréhension difficile, surtout qu'elle mettait en cause le « souci de liberté qui semble être la soif de cet accusé », a par ailleurs estimé « que ce moyen était de nature à mettre en difficulté la loi. » Il a ainsi, pour se faire plus convaincant, évoqué l'article 6 al 5 du texte portant organisation et fonctionnement du Tcs. Texte de loi qui impose les délais de jugement au tribunal.

COLLUSION MAFFIEUSE

Le point le plus culminant arrivera lorsque le représentant du ministère public est revenu à la charge en présentant au tribunal, certaines preuves secondaires faisant état de 36 marchés spéciaux dits « fictifs », évalués à un montant global de 23 529 475 235 fcfa, et 22 autres marchés présumés « surfacturés », exécutés au sein du ministère de la Défense courant 2010-2015. seulement ces preuves secondaires feront face à la riposte acerbe des conseils des accusés. Me Ntamack pour sa part, agissant ès qualité de conseil de l'ancien Mindef, n'a pas manqué d'exprimer son étonnement de voir ces marchés fictifs imputés à son client, alors que le principal signataire n'est autre que le secrétaire général à la présidence de la République. C'est certainement ce qui a poussé de nombreux observateurs à se demander si l'actuel ministre d'Etat, secrétaire général à la présidence de la République ne sera pas appelé à comparaître devant le Tcs au cas où ces preuves étaient admises.

Tout comme son prédécesseur Laurent Esso, en ce qui concerne les contrats signés en 2010. si Me Mandeng, le conseil de Victor Emmanuel Menye, ne voit pas le rôle qu'aurait joué son client dans la passation de ces marchés, leur attribution, et surtout leur exécution au sein Mindef, car le nom de celui-ci ne figurant sur aucun document, l'avocat va davantage exprimer son indignation face au jeu trouble joué par le conseil de l'Etat qui ne lui a jamais présenté lesdites preuves secondaires brandies lors de l'audience de la semaine dernière, ce, depuis le début de la procédure. Et de nombreux observateurs de se demander pourquoi cette collusion maffieuse et délictueuse veut-elle absolument être établie entre Victor Emmanuel Menye et

Edgard Alain Mebe ngo'o ? nos sources nous renseignent d'ailleurs à ce sujet que l'ancien directeur général adjoint de la scb a, bien avant sa collaboration avec Mebe ngo'o, eu à traiter des opérations du ministère de la Défense avec les prédécesseurs du fils de nkolfon, notamment Amadou Ali, Laurent Ezzo, Rémy Ze Meka. un partenariat qui a même continué sous l'ère Beti Assomo après 2015, lorsque Edgard Alain Mebe ngo'o quitte ledit ministère.

Est-ce la raison pour laquelle les documents relatifs à la signature desdits marchés n'ont pas été présentés à son client, comme le déplore Me Mandeng ? De nombreux jouisseurs n'hésitent pas à franchir le pas pour le subodorer. soit ! Et comme pour se dédouaner face à ces multiples observations exprimées par les conseils des accusés, le conseil de l'Etat va clairement indiquer qu'en présentant ces documents à l'appréciation des uns et des autres au cours de l'audience, le but visé était de savoir si ces derniers répondaient aux éléments de forme en vue de leur acceptation par le tribunal. Il n'était donc pas question, d'examiner ces preuves secondaires dans le fond, surtout qu'elles peuvent ne pas être acceptées par le Tcs. Concernant l'origine des preuves secondaires présentées par le représentant du ministère public, le conseil de l'Etat va indiquer, pour la gouverne des uns et des autres que ces marchés sont logés à la Chambre des comptes de la Cour suprême, seule dépositaire de la comptabilité de l'Etat. une réponse qui ne va pas satisfaire certains conseils des accusés. Rendez-vous a donc été pris pour le 18 février pour la suite des débats.

Source : La Nouvelle
